

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

-----  
CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE  
PUBLIQUE ET DES MARCHES FINANCIERS



# Rapport Annuel 2002

## TABLE DES MATIERES

<b>MOT DU PRESIDENT.....</b>	<b>4</b>
<b>1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL.....</b>	<b>6</b>
1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	6
1.1.1 <i>L'évolution de la croissance économique.....</i>	<i>6</i>
1.1.2 <i>L'évolution des marchés des changes.....</i>	<i>8</i>
1.2 EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS.....	9
<b>2 ACTIVITES DU CONSEIL REGIONAL.....</b>	<b>10</b>
2.1 REUNIONS DES ORGANES.....	10
2.2 ACTIVITES DE REGULATION.....	11
2.2.1 <i>La réglementation.....</i>	<i>11</i>
2.2.2 <i>L'homologation des tarifs.....</i>	<i>11</i>
2.2.3 <i>La délivrance de cartes professionnelles.....</i>	<i>11</i>
2.3 HABILITATION DE NOUVEAUX INTERVENANTS SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL.....	12
2.3.1 <i>Les Banques Teneurs de Compte.....</i>	<i>12</i>
2.3.2 <i>Les Fonds Communs de Placement « CBAO PLACEMENT PLUS ».....</i>	<i>12</i>
2.4 CONTROLE DES ACTEURS DU MARCHE FINANCIER REGIONAL.....	13
2.4.1 <i>L'évolution de l'activité de contrôle.....</i>	<i>13</i>
2.4.2 <i>Le contrôle et le suivi des structures centrales du marché.....</i>	<i>13</i>
2.4.3 <i>Le contrôle et le suivi des intervenants commerciaux.....</i>	<i>15</i>
2.4.3.3. <i>Le contrôle des Apporteurs d'Affaires.....</i>	<i>19</i>
2.4.3.4. <i>Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).....</i>	<i>20</i>
2.5. LE SUIVI DES EMETTEURS DU MARCHE FINANCIER.....	20
2.5.3. <i>Le respect des obligations d'information.....</i>	<i>20</i>
2.5.4. <i>L'analyse de l'activité et de la situation financière.....</i>	<i>21</i>
2.6. LA SURVEILLANCE DU MARCHE.....	22
2.7. LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES ENQUETES.....	22
2.4.1 <i>Les plaintes.....</i>	<i>22</i>
2.4.2 <i>Les enquêtes.....</i>	<i>22</i>
<b>3 ACTIVITES DU MARCHE FINANCIER REGIONAL.....</b>	<b>23</b>
3.1. LE MARCHE PRIMAIRE.....	23
3.1.1. <i>Les émissions obligataires.....</i>	<i>23</i>
3.1.2. <i>Les opérations sur titres de capital.....</i>	<i>23</i>
3.2. LE MARCHE SECONDAIRE.....	24
3.2.1. <i>Les introductions en bourse.....</i>	<i>24</i>
3.2.2. <i>Les indicateurs du marché boursier.....</i>	<i>25</i>
<b>4 RELATIONS AVEC LES AUTORITES DE SURVEILLANCE BANCAIRE ET DE REGULATION FINANCIERE.....</b>	<b>26</b>
4.1 LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA.....	26
4.2 L' ORGANISATION INTERNATIONALE DES COMMISSIONS.....	26
DE VALEURS.....	26
4.3 L' INSTITUT FRANCOPHONE DE LA REGULATION.....	26
FINANCIERE (IFREFI).....	26
4.4 LE CONSEIL DU MARCHE FINANCIER DE LA TUNISIE.....	26
<b>5 ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2002.....</b>	<b>27</b>
5.1 SITUATION DES COMPTES ANNUELS.....	27
5.1.1 <i>Les comptes de bilan du Conseil Régional au 31 décembre 2002.....</i>	<i>27</i>
5.1.2 <i>Les comptes de résultat.....</i>	<i>29</i>
5.2 LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES DE L'UEMOA.....	31

## Table des tableaux

•	TABLEAU 1 : ÉVOLUTION DES TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE PAR RÉGION À TRAVERS LE MONDE .....	7
•	TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DES TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA .....	8
•	TABLEAU 3 : VARIATION DES PRINCIPAUX INDICES BOURSIERS INTERNATIONAUX .....	9
•	TABLEAU 4 : RÉUNIONS DES ORGANES DÉLIBÉRANTS .....	10
•	TABLEAU 5 : CARTES PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL EN 2002 .....	12
•	TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DE LA BRVM (EN MILLIONS DE FCFA).....	14
•	TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ET DE LA RENTABILITÉ DU DC / BR (EN MILLIONS DE FCFA).....	14
•	TABLEAU 8 : OPCVM AGRÉÉS SUR LE MARCHÉ FINANCIER .....	20
•	TABLEAU 9 : ÉMISSIONS OBLIGATAIRES RÉALISÉES EN 2002 .....	23
•	TABLEAU 10 : OPÉRATIONS SUR TITRES DE CAPITAL RÉALISÉES SUR LE MARCHÉ FINANCIER EN 2002.....	24
•	TABLEAU 11 : ÉVOLUTION DES INDICES DU MARCHÉ BOURSIER .....	25
•	TABLEAU 12 : BILAN RÉSUMÉ DU CONSEIL RÉGIONAL AU 31 DÉCEMBRE 2002 .....	27
•	TABLEAU 13 : COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2002 .....	30

## Mot du Président

L'année 2002 a été une année de reprise très perceptible des activités du Marché Financier Régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment sur le marché primaire par l'émission de plusieurs emprunts obligataires. En effet, avec les onze (11) émissions obligataires autorisées au cours de l'année 2002, on a pu mobiliser FCFA 112,4 milliards contre FCFA 57,4 milliards en 2001 soit une progression de 95,82 %. Cette embellie est essentiellement due à la surliquidité monétaire de l'Union conjuguée avec la tendance baissière des taux d'intérêt qui a amené les entreprises à renouer avec l'investissement. L'intervention des Etats sur le marché devient de plus en plus importante comme le témoigne l'emprunt du Trésor Public Ivoirien autorisé pour FCFA 30 milliards et qui a été dénouée à plus de FCFA 63 milliards soit quasiment la moitié des fonds mobilisés sur ce compartiment au cours de l'année 2002. Ceci témoigne de la confiance des investisseurs régionaux dans nos économies sur le long terme malgré les crises socio-politiques que traversent certains pays de l'Union notamment la Côte d'Ivoire.

Concernant le marché boursier, les choses sont moins reluisantes. Même si l'on a enregistré quatre nouvelles lignes obligataires, le nombre de sociétés cotées sur le compartiment des actions n'a pas changé et les volumes de transactions qui totalisent un montant global de FCFA 11 milliards demeurent faibles rapportés à la taille du marché. Les indices boursiers ont également poursuivi leur tendance baissière. Malgré les efforts déployés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières pour la promotion de ses activités et la diffusion de l'information boursière, l'appétit des investisseurs pour les actions tarde à venir. Il est à noter que la faiblesse de la croissance économique régionale n'est pas non plus de nature à rassurer les investisseurs malgré les forts rendements en dividende enregistrés pour la plupart des sociétés cotées. La non réalisation par le canal de la bourse d'une partie des programmes de privatisation mis en œuvre dans les pays de l'Union ne contribue pas non plus à l'alimentation du marché en titres de capital.

Dans ce contexte, le Conseil Régional a poursuivi la réalisation de ses principales missions au cours de l'année 2002. En effet, même si le dispositif réglementaire est resté inchangé au cours de l'année, le Conseil Régional a renforcé le contrôle des acteurs du marché par la multiplication des missions d'inspection sur place. Le contrôle des émetteurs s'est également poursuivi par le renforcement du respect des obligations de diffusion de l'information ce qui a permis d'enregistrer un taux de succès de plus de 95 % (43 sociétés sur 45). Les premières plaintes du marché émanant des clients ont été enregistrées au cours de l'année 2002 et sont en cours d'instruction. C'est le signal d'une connaissance de plus en plus affirmée des actionnaires des mécanismes de fonctionnement du marché.

Parallèlement à la poursuite de ses missions, le Conseil Régional a pris des dispositions internes sur le plan de son organisation pour une meilleure efficacité.

Malgré la jeunesse de notre Marché Financier Régional, nous nous sommes résolument engagés sur la voie de son développement en dépit du contexte économique et socio-politique quelque fois défavorable de la sous région. Notre marché traverse avec beaucoup de sérénité cette période mouvementée au niveau des marchés financiers de par le monde, accentuée par la crise ivoirienne. Ceci est le témoignage de la solidité de son fondement dont le principal socle est son caractère régional. Cette caractéristique lui confère intrinsèquement une diversification du risque géographique, lui permettant ainsi d'atteindre son objectif ultime, le développement économique des pays de l'UEMOA que les Chefs d'Etats appellent tant de tous leurs vœux.

Lassana Mouké SACKO

Président du Conseil Régional

## 1.1 ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

### 1.1.1 L'évolution de la croissance économique<sup>1</sup>

Au niveau international, le taux de croissance de l'activité économique s'est établi en 2002 à 3 % contre 2,2 % en 2001, marquant ainsi une légère hausse imputable essentiellement à la performance des pays émergents d'Asie. L'année a été également caractérisée par une progression du volume des échanges commerciaux de biens et services, grâce à une poussée inflationniste modérée.

Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut (P.I.B.) tiré par les dépenses publiques et celles des ménages, a progressé de 2,4 % en moyenne annuelle après un taux de 0,3 % en 2001.

L'économie japonaise a amorcé une phase de redressement au cours de l'année 2002. Toutefois, le taux de croissance du produit intérieur brut est resté relativement modeste ressortant à 0,3 % après une réalisation de 0,4 % en 2001.

Dans la zone Euro, l'activité économique a connu un léger fléchissement avec un taux de croissance de 0,8 % en 2002 contre 1,4 % en 2001, imputable essentiellement au recul des investissements, au tassement de la demande extérieure et à l'affaiblissement de la consommation privée.

Les pays en développement ont connu en 2002 des évolutions contrastées. En effet, les pays d'Asie ont renoué avec une croissance plus forte alors que les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique Latine ont été confrontés au ralentissement de la croissance mondiale.

Dans les pays de l'Asie du Sud-Est (Corée du Sud, Singapour, Thaïlande et Malaisie), la croissance économique s'est consolidée avec un taux de croissance de 6,5 % en 2002 contre 5,6 % en 2001. Cette performance résulte d'une reprise des exportations essentiellement en matière de composants électroniques, notamment en Inde et en Chine, malgré la persistance des effets de la crise économique qu'ont connue ces pays en 2001.

En Amérique Latine, l'économie est en recul avec un taux de croissance économique de 0,1 % en 2002 contre 0,6 % en 2001, ceci dans un contexte difficile de dévaluation des monnaies en Argentine, au Venezuela et en Uruguay ainsi que de dépréciation continue du taux de change de la monnaie brésilienne et d'effondrement de la demande intérieure dans la plupart des pays de la région.

En Afrique, le rythme de la croissance s'est décéléré pour se situer à 3,4 % contre 3,6 % un an auparavant. Ce rythme d'expansion modéré est imputable à l'impact des crises socio-politiques sur les performances de certains pays d'Afrique de l'ouest, d'Afrique Centrale et d'Afrique Australe d'une part, et à la hausse des prix de l'énergie consécutive aux tensions au Moyen-Orient.

<sup>1</sup> Source : OCDE & BOAD

S'agissant des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ils ont été confrontés à une conjoncture économique défavorable en liaison avec les déficits des filières agricoles induits par la tendance toujours à la baisse des cours des principales matières premières, les déficits pluviométriques enregistrés dans certains pays du Sahel et la situation socio-politique en Côte d'Ivoire. En conséquence, les performances économiques moyennes au sein de l'Union, qui cachent des niveaux de taux de croissance différenciés selon les pays, demeurent modestes en 2002 tout comme en 2001. En effet, le taux de croissance économique moyen du PIB de l'Union s'est établi à 1,3 % en 2002 au lieu des 4,2 % initialement prévus, contre 3,9 % en 2001. Ce changement est dû à la révision à la baisse du taux de croissance en Côte d'Ivoire en raison de la situation socio-politique qui prévaut dans ce pays depuis le 19 septembre 2002.

• Tableau 1 : Evolution des taux de croissance économique par région a travers le monde

<i>Régions</i>	<i>2001 (%)</i>	<i>2002 (%)</i>
Monde	2,2	3
Amérique Latine	0,6	- 0,1
Asie	5,6	6,5
Afrique	3,6	3,4
UEMOA	3,9	1,3

**Source :** OCDE/BOAD

• Tableau 2 : Evolution des taux de croissance économique dans les pays de l'UEMOA

<b>Régions</b>	<b>2001 (%)</b>	<b>2002 (%)</b>
Bénin	6,2	4,6
Burkina	6,1	4,6
Côte d'Ivoire	0,1	-1,6
Guinée Bissau	0,2	-7,2
Mali	11,8	4,4
Niger	5,8	3,0
Sénégal	5,6	1,1
Togo	0,2	4,8

**Source :** DPE/ Commission UEMOA

### 1.1.2 L'évolution des marchés des changes

Les marchés des changes ont été caractérisés par une dépréciation du dollar par rapport aux principales devises, notamment l'euro, la livre sterling et le franc suisse. En effet, la monnaie américaine a été fragilisée par l'aggravation du déficit budgétaire des Etats-Unis et la reprise moins forte que prévue de l'économie américaine.

Les incertitudes sur la relance de l'économie japonaise n'ont pas permis au yen de se raffermir face au dollar.

Du fait de son ancrage nominal à l'euro, le franc CFA a connu, par rapport aux principales monnaies, un raffermissement dans la même proportion que celui de la monnaie unique européenne.



## 1.2 EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS

Dans un environnement mondial caractérisé par l'aggravation des tensions géopolitiques notamment au Moyen-Orient, les incertitudes sur les perspectives économiques et les doutes sur la fiabilité des comptes des sociétés cotées, les marchés financiers ont poursuivi la chute entamée depuis 2000. La plupart des indices boursiers se sont repliés et les marchés des actions ont connu une forte volatilité. Le mouvement de défiance vis-à-vis de l'information financière a poussé bon nombre d'actionnaires vers le marché obligataire.

Pour la troisième année consécutive, les marchés des actions des pays développés ont enregistré des pertes historiquement élevées.

En effet, aux Etats unis, l'indice Dow Jones a fini l'année à 8 341 points soit son niveau de 1998. En recul de 23 %, l'indice S & P 500 a affiché sa plus mauvaise performance depuis 30 ans.

Au Japon, l'indice NIKKEI 225 a retrouvé son niveau de 1982 à 8 579 points. En France, l'indice CAC 40 a baissé de 33,75 % pour se situer à 3 603 points. A Londres, l'indice FOOTsie a enregistré une baisse de 24,40 % pour s'établir à 3 944,60 points.

En Afrique, la performance des places financières des pays du Maghreb a été mitigée. A Casablanca, l'indice CSEI a fortement progressé (270,69 %) pour se stabiliser à 2 260,23 points. Par contre, l'indice BVMT tunisien a cédé 21,85 % en passant de 996,09 points en 2001 à 778,40 en 2002.

Contrairement aux autres places financières, les indices Ghana Stock Exchange (GSE) à Accra et Nigerian Stock Exchange (NSE) à Lagos ont clôturé l'année 2002 en hausse respectivement de 45,98 % et 10 %, passant ainsi à 1 395,31 et 12 059,21 points.

Le Marché Financier Régional de l'UEMOA a été perturbé par la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, pays du siège de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC /BR). Ainsi, l'indice de référence le BRVM 10, a enregistré un repli de 2,08 % à 82,36 en 2002. L'indice BRVM Composite a baissé de 3,94 % à 74,34.

• Tableau 3 : Variation des principaux indices boursiers internationaux

	<i>CAC 40</i>	<i>DJ 30</i>	<i>NASDAQ</i>	<i>S&amp;P 500</i>	<i>DAX 30</i>	<i>FTSE 100</i>	<i>EURO STOXX 50</i>	<i>NIKKEI 225</i>	<i>BRVM 10</i>
2001	-22,0	-7,1	-21,1	-13,0	-19,8	-16,2	-20,2	-23,5	+8,85
2002	-33,7	-16,8	-31,5	-23,4	-43,9	-24,5	-26,0	-18,6	-2,08

## 2.1 REUNIONS DES ORGANES

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers a tenu cinq (5) sessions réparties comme suit :

- trois (3) sessions ordinaires,
- une (1) session extraordinaire,
- une (1) session du Comité Exécutif.

• Tableau 4 : Réunions des organes délibérants

<i>Date</i>	<i>Organe</i>	<i>Lieu</i>
27 mars 2002	Comité Exécutif	Abidjan
30 avril 2002	Conseil Régional	Abidjan
16 juillet 2002	Conseil Régional	Abidjan
22 octobre 2002	Conseil Régional	Bamako
29 novembre 2002	Conseil Régional	Bamako

## 2.2 ACTIVITES DE REGULATION

### 2.2.1 La réglementation

Au cours de l'année 2002, le dispositif réglementaire du Conseil Régional est resté inchangé. Les modifications envisagées s'effectueront dans le cadre d'une revue générale des textes régissant le Marché Financier Régional prévue pour l'année 2004.

### 2.2.2 L'homologation des tarifs

Les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et les Sociétés de Gestion de Patrimoine (SGP) déterminent librement les tarifs applicables aux prestations qu'elles fournissent à leurs clients. Cependant, préalablement à leur mise en application, les tarifs arrêtés ou modifiés doivent être soumis au Conseil Régional pour homologation.

Au cours de l'exercice 2002, le Conseil a homologué les tarifs des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Atlantique Bourse, Africaine de Bourse et BIBE Finance & Securities.

### 2.2.3 La délivrance de cartes professionnelles

Les intervenants professionnels, personnes physiques travaillant au sein des structures agréées sur le marché financier de l'UMOA appelés à être en contact avec la clientèle ou exerçant leurs activités dans des domaines nécessitant une attention particulière au regard des exigences de déontologie, sont soumis à la détention de cartes professionnelles délivrées par le Conseil Régional.

Au cours de l'exercice 2002, 57 cartes professionnelles ont été délivrées par le Conseil Régional dont 34 au titre des renouvellements et 23 au titre des nouvelles demandes.

• Tableau 5 : Cartes professionnelles délivrées par le Conseil Régional en 2002

<b>Structures</b>	<b>Nombre de cartes délivrées</b>
ACTIBOURSE	4
AFRICAINNE DE BOURSE	4
APPORTEUR D'AFFAIRES	1
BIAO FINANCES & ASSOCIES	4
BIBE FINANCE	1
BICIBOURSE	5
CGF-BOURSE	4
CITIBANK NA	2
CSWA	2
EIC BOURSE	2
HUDSON FINANCES & CIE S.A.	5
SBIF	3
SGI BENIN	3
SGI MALI	2
SGI NIGER	3
SGI TOGO	4
SOGEBOURSE	8
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

### 2.3 HABILITATION DE NOUVEAUX INTERVENANTS SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL

Le nombre d'acteurs sur le Marché Financier Régional s'est accru avec les agréments délivrés à une Banque Teneur de Comptes et un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM).

#### 2.3.1 Les Banques Teneurs de Compte

Au cours de sa session du 22 octobre 2002, le Conseil Régional a donné une suite favorable à l'agrément sollicité par la Banque Sénégal-Tunisienne (BST) pour l'exercice de l'activité de Teneur de Compte-compensateur.

Cet agrément a porté à quatre (4) le nombre de banques autorisées à exercer cette activité.

#### 2.3.2 Les Fonds Communs de Placement « CBAO PLACEMENT PLUS »

Le Conseil Régional a décidé, lors de sa session du 29 novembre 2002, d'agréer un nouveau fonds commun de placement. Il s'agit du FCP CBAO PLACEMENT PLUS

promu par la Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest (CBAO) et la Société de Gestion et d'Intermédiation CGF Bourse.

L'agrément de ce FCP porte à six (6) le nombre d'OPCVM agréés sur le Marché Financier Régional.

Le FCP CBAO PLACEMENT PLUS est un fonds à vocation obligataire. Ses actifs sont, par conséquent, investis en permanence à hauteur de 85 % en obligations ayant fait l'objet d'une émission publique ou admises à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

## 2.4 CONTROLE DES ACTEURS DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

### 2.4.1 L'évolution de l'activité de contrôle

La politique de renforcement du contrôle des intervenants commerciaux s'est poursuivie durant l'année 2002. En effet, l'objectif visé était de réaliser à la fin de l'année au moins deux missions d'inspection de chacune des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréée avant le démarrage des contrôles sur place en 1999. Cet objectif a été atteint pour 14 sur les 15 SGI concernées.

En outre, l'année 2002 a donné l'occasion d'évaluer le niveau de respect des obligations d'information et de publication auxquelles sont soumises les acteurs du marché financier depuis le renforcement en mars 2001 du cadre réglementaire y relatif. Dans ce contexte, il a été lancé un chantier qui consiste à mettre en place une base de données des acteurs du marché financier. Cette base de données sera gérée par le Système d'Information, de Suivi et de Contrôle des Acteurs du Marché (SISCAM) qui permettra la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives à ces acteurs.

Les premiers échanges avec d'autres régulateurs des marchés financiers ont eu lieu au cours de l'année 2002 en vue de la mise en place d'un système de surveillance efficient du marché boursier. Ces échanges devraient se poursuivre et s'intensifier durant l'année 2003.

Enfin, le Conseil Régional a enregistré les premiers signes de défense de leurs intérêts en provenance des investisseurs personnes physiques intervenant sur le marché financier. En effet, les deux premières plaintes issues de cette catégorie d'acteurs ont été déposées auprès du Conseil Régional au cours de cette année.

### 2.4.2 Le contrôle et le suivi des structures centrales du marché

Les structures centrales du marché que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) n'ont pas encore fait l'objet d'une mission de contrôle sur place. En attendant le démarrage des missions d'inspection de ces deux structures, le Conseil Régional procède à la collecte et à l'analyse des informations annuelles de la BRVM et du DC/BR.

#### 2.4.2.1 La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM)

L'analyse de la situation de la BRVM, principale structure centrale du marché financier, révèle que depuis le démarrage de ses activités, la société a cumulé des pertes qui ont gravement remis en cause la continuité de son exploitation.

Malgré la mise en œuvre en 2001 de mesures d'optimisation de ses activités par les dirigeants de la société, la situation de la BRVM ne s'est pas redressée au 31 décembre 2002.

L'évolution des résultats de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de 2001 à 2002 est marquée par des pertes successives comme l'indique le tableau ci-après :

• Tableau 6 : Evolution de l'activité et de la rentabilité de la BRVM (en millions de FCFA)

<b>Rubriques</b>	<b>2001</b>		<b>2002</b>	
	<b>Montant</b>	<b>var (%)</b>	<b>Montant</b>	<b>var (%)</b>
Total des produits	1117	-15	1366	22
Total des charges	1661	-12	1415	-15
Résultat d'exploitation	-566	-3	-241	57
Résultat net	-544	6	-49	91

Les pertes ainsi cumulées par la société depuis le démarrage de ses activités ont fortement affecté sa structure financière. En effet, au 31 décembre 2002, ces pertes cumulées étaient d'environ 2,4 milliards FCFA réduisant les fonds propres de plus de 80 %.

#### 2.4.2.2 Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR)

Le DC/BR a enregistré, à l'instar de la BRVM, des pertes successives en 2001 et 2002 comme indiqué ci-après :

• Tableau 7 : Evolution de l'activité et de la rentabilité du DC / BR (en millions de FCFA)

<b>Rubriques</b>	<b>2001</b>		<b>2002</b>	
	<b>Montant</b>	<b>var (%)</b>	<b>Montant</b>	<b>var (%)</b>
Total des produits	370	6	408	10
Total des charges	428	-1	425	-1
Résultat d'exploitation	-151	-25	-75	50
Résultat net	-58	28	-18	69

Malgré les pertes cumulées par le DC/BR, la structure financière de la société n'est pas encore dangereusement compromise.

En effet, les fonds propres qui sont passés de 1 461 millions de FCFA au démarrage des activités, à 1 046 millions de FCFA au 31 décembre 2002, sont tout de même demeurés supérieurs à la moitié du capital social.

Il faut toutefois relever que la tendance à la baisse des fonds propres du DC/BR doit être inversée au cours des années à venir afin de ne pas en arriver à une situation similaire à celle de la BRVM.

### 2.4.3 Le contrôle et le suivi des intervenants commerciaux

Le contrôle et le suivi des intervenants commerciaux sont réglementés par les dispositions de l'Annexe à la Convention portant création du Conseil Régional (articles 23 à 26), ainsi que l'Instruction n° 27/2001 du Conseil Régional.

#### 2.4.3.1 Le contrôle et le suivi des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI)

##### **2.4.3.1.1 Le respect des obligations d'information**

###### a. Les documents annuels

D'une manière générale, les SGI ne respectent pas en majorité les délais de transmission des documents annuels.

Sur les 16 SGI en activité au 31 décembre 2001, seules 8 ont transmis au Conseil Régional leurs états financiers avant la date limite du 31 juillet 2002.

###### b. Les documents trimestriels

Depuis le 27 mars 2001, les SGI ont l'obligation de transmettre au Conseil Régional des informations financières trimestrielles.

Au cours de l'exercice 2002, bien que les documents exigés parviennent au Conseil Régional, la plupart des SGI ne respectent pas le délai réglementaire qui leur est fixé, soit 30 jours après chaque fin de trimestre.

##### **2.4.3.1.2 L'analyse de l'activité et de la situation financière**

Sur le plan de l'activité, les SGI ont enregistré une hausse de leurs produits d'exploitation (+ 63,08 %) qui s'établissent globalement à 5 468 millions de FCFA contre 3 353 millions de FCFA en 2001.

L'exercice 2002 a été marqué par les performances exceptionnelles des SGI qui, jusque-là, ne s'étaient pas fait remarquer sur le marché.

La rentabilité globale des SGI s'est nettement améliorée par rapport à l'exercice précédent et leur situation financière s'est ainsi renforcée, se caractérisant par une progression des fonds propres globaux de 13,6 % par rapport à 2001, ainsi qu'une consolidation de la rentabilité des capitaux propres qui passe de 1,9 % en 2001 à 23,53 % en 2002.

##### **2.4.3.1.3 Le respect du niveau minimum des fonds propres**

La seule règle prudentielle applicable aux SGI actuellement en vigueur est celle relative aux fonds propres minimaux.

Suite à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2002, toutes les 16 SGI disposent de fonds propres supérieurs au minimum réglementaire fixé à 150 millions de FCFA.

#### **2.4.3.1.4 Les contrôles sur place**

Durant l'année 2002, le Conseil Régional a poursuivi son activité de contrôle des intervenants commerciaux du marché. Huit (8) SGI ont fait l'objet de missions d'inspection du Conseil Régional.

Outre la SGI Niger, toutes les sociétés contrôlées ont déjà fait l'objet d'une mission d'inspection.

Les travaux des missions d'inspection ont été organisés de la manière suivante :

1. Examen de l'organisation administrative, du gouvernement d'entreprise et du système de contrôles ;
2. Contrôle de la régularité des opérations ;
3. Evaluation du système d'information ;
4. Evaluation de l'organisation et de la tenue de la comptabilité ;
5. Examen du respect de la réglementation.

Sur ces divers points ayant fait l'objet des travaux, il convient de retenir de façon générale les observations ci-après :

#### **2.4.3.1.5 L'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le système de contrôle**

##### **a. Organisation administrative**

Après les réajustements organisationnels opérés par certaines SGI à la suite des missions d'inspection, l'on a pu noter que les sociétés contrôlées se sont dotées d'effectifs suffisants pour le niveau de leurs activités.

Toutefois, des lacunes ont été relevées au niveau des capacités techniques spécifiques à l'activité boursière. D'où la nécessité d'une meilleure formation des agents des intervenants commerciaux.

##### **b. Gouvernement d'entreprise**

Sur le plan juridique, toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ont harmonisé leurs statuts conformément à l'acte uniforme relatif aux droits des sociétés et du GIE.

Cependant, dans la quasi-totalité des sociétés contrôlées, la tenue de registres destinés à enregistrer les procès-verbaux des organes délibérants, n'est pas toujours conforme aux dispositions statutaires. En effet, les statuts indiquent généralement que ces registres doivent être cotés et paraphés par la juridiction compétente et tenus au siège de la société.



### c. Systèmes de contrôle

Les vérifications effectuées ont porté sur le contrôle interne et le contrôle externe des SGI.

Au niveau du contrôle interne, les missions ont constaté que la plupart des SGI contrôlées ont désigné en leur sein un Contrôleur Interne. Celles qui ne l'ont pas fait sont en général affiliées à des groupes bancaires et leur fonction de contrôle interne est assumée par leurs maisons mères. Pour les SGI qui se sont dotées d'un Contrôleur Interne, les missions ont souvent relevé que ceux-ci n'assumaient pas toujours correctement leurs fonctions.

Quant au contrôle externe, toutes les SGI contrôlées, à l'exception d'une, disposent d'un Commissaire aux Comptes et d'un suppléant comme l'exigent les dispositions légales en vigueur. Concernant la SGI en infraction, le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, expiré depuis la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2000, n'a pas été renouvelé.

#### **2.4.3.1.6 La régularité des opérations**

##### a. Relation entre les SGI et leur clientèle

Les contrôles ont permis de relever un manque de rigueur dans la gestion des relations avec la clientèle. Cette lacune avait été déjà relevée lors des précédents contrôles et fait l'objet de recommandations qui n'ont pas été toujours suivies.

La première irrégularité porte sur la non formalisation de la relation entre les SGI et certains clients par la signature d'une convention de compte titre et d'un contrat de mandat de gestion pour les clients qui confient la gestion de leur portefeuille à la SGI. Cette situation ne protège pas les deux parties en cas de litige.

De plus, les conventions de compte titres et les contrats de mandat de gestion de certaines SGI lorsqu'ils existent, ne contiennent pas toutes les mentions obligatoires exigées par la réglementation.

La deuxième irrégularité porte sur l'absence dans les dossiers de documents nécessaires à l'identification des clients particulièrement des personnes morales ainsi que l'insuffisance des informations recueillies sur ces clients.

##### b. Traitement des ordres de bourse

Les principales irrégularités relevées par les missions sont : la non-authentification des signatures des donneurs d'ordres, l'absence d'horodatage des ordres et l'omission de certaines mentions obligatoires sur les modèles d'ordres de bourse.

#### **2.4.3.1.7 Le système d'information**

Les systèmes d'information demeurent globalement caractérisés par l'absence d'interfaces comptables entre les logiciels de bourse et les logiciels comptables ainsi que l'inexistence de serveurs de secours (back up) pour les installations en réseaux.

#### **2.4.3.1.8 L'organisation et la tenue de la comptabilité**

Les missions ont essentiellement relevé :

- le cumul de la fonction de comptable avec d'autres fonctions incompatibles telle que la fonction de Contrôleur Interne,
- l'absence de manuel de procédures comptables ou la non-conformité de celui-ci avec l'organisation en place,
- l'absence de codification des immobilisations,
- l'absence d'états de rapprochements bancaires,
- la non-formalisation des rapprochements titres,
- la non-tenue des livres comptables obligatoires à savoir, le livre-journal et le livre d'inventaire.

Par ailleurs, il est utile de souligner que l'utilisation d'au moins deux plans comptables différents (PCB, SYSCOA et parfois un plan hybride) ne facilite pas l'harmonisation des contrôles comptables.

#### **2.4.3.1.9 Le respect de la réglementation**

Une amélioration sensible du respect de la réglementation a été notée par les missions d'inspection. Toutefois, persistent certaines infractions dont les plus courantes sont relatives :

- aux conditions privilégiées dont bénéficient les agents de certaines SGI (article 45 du Règlement Général) ;
- à la non détention des cartes professionnelles par les agents assujettis (article 105 du Règlement Général et instruction n° 7/99) ;
- à l'obligation de définir une catégorie de comptes spécifique aux personnes travaillant pour le compte des structures et intervenants du marché (article 145 du Règlement Général) ;
- au non-respect du délai de transmission des avis d'opérés à la clientèle c'est-à-dire au plus tard un jour ouvré après l'exécution de l'opération (article 147 du Règlement Général) ;
- à l'application de tarifs non homologués par le Conseil Régional (article 152 du Règlement Général et instruction n° 17/99).

#### 2.4.3.2 Le contrôle des Banques Teneurs de Comptes (BTC)

##### 2.4.3.2.1. Le respect des obligations d'information

###### a. Les documents annuels

Toutes les BTC ont transmis au Conseil Régional leurs états financiers arrêtés au 31 décembre 2002.

Toutefois, à l'instar des autres intervenants commerciaux, le délai de transmission des documents annuels n'est pas rigoureusement respecté par l'ensemble des BTC.

###### b. Les documents trimestriels

De même que les SGI, les BTC, en leur qualité d'intervenants commerciaux, ont l'obligation de transmettre au Conseil Régional des informations financières trimestrielles.

Au cours de l'exercice 2002, toutes les BTC n'ont pas respecté le délai de transmission de ces informations.

##### 2.4.3.2.2. L'analyse de l'activité et de la situation financière

L'activité globale des BTC en 2002 a enregistré une faible progression de 3,4 % avec des produits qui s'établissent à 82 758 millions FCFA contre 80 074 millions FCFA en 2001 (annexe 5).

La rentabilité globale des Banques Teneurs de Comptes et compensateurs progresse de 8,6 % avec un résultat d'exploitation global qui s'établit en 2002 à 27 841 millions FCFA contre 25 638 millions de FCFA l'exercice précédent.

Le résultat net global de 2002 ressort à 2 983 millions de FCFA contre 7 549 millions de FCFA l'exercice précédent, marquant une forte baisse de 60,5 % sans doute en raison d'importantes provisions que la crise socio-politique de la Côte d'Ivoire a amené les banques ivoiriennes à constituer.

##### 2.4.3.2.3. Les contrôles sur place

L'activité de tenue de compte et de compensation est encore marginale au niveau des banques agréées. Par conséquent, durant l'année 2002, les Banques Teneurs de Comptes et compensateurs n'ont pas fait l'objet de missions d'inspection du Conseil Régional.

##### 2.4.3.3. Le contrôle des Apporteurs d'Affaires

Parmi les trois (3) Apporteurs d'Affaires agréés par le Conseil Régional, aucun n'a transmis au Conseil Régional son rapport d'activité au 31 décembre 2002.

Les relances du Conseil Régional sont restées lettre morte. Le retrait de l'agrément de ces acteurs est envisagé.

#### 2.4.3.4. Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)

Avec l'agrément en 2002 du Fonds Commun de Placement « CBAO Placement Plus », le nombre d'OPCVM agréés par le Conseil Régional a été porté à six (6).

Les missions de contrôle des structures de gestion collective des valeurs mobilières n'avaient pas encore démarré au 31 décembre 2002. En effet, la commercialisation des premiers OPCVM avait à peine démarré en 2002

• Tableau 8 : OPCVM agréés sur le marché financier

<b>Nom de l'OPCVM</b>	<b>Année d'agrément</b>	<b>Type</b>	<b>Pays</b>	<b>Société de gestion</b>
SOGEAVENIR	2000	FCP	Côte d'Ivoire	SOGESPAR
SOGEVALOR	2000	FCP	Côte d'Ivoire	SOGESPAR
OPTI REVENU	2001	FCP	Togo	OPTI ASSET MANAGEMENT
OPTI PLACEMENT	2001	FCP	Togo	OPTI ASSET MANAGEMENT
COMPLEMENTAIRE RETRAITE SONATEL	2001	FCP	Sénégal	CGF GESTION
CBAO PLACEMENT PLUS	2002	FCP	Sénégal	CGF GESTION

## 2.5. LE SUIVI DES EMETTEURS DU MARCHE FINANCIER

Le suivi des émetteurs du marché financier est réglementé par les instructions n° 28/2001 et n° 29/2001.

### 2.5.3. Le respect des obligations d'information

Le comportement des émetteurs du Marché Financier Régional en matière de respect des obligations d'information démontre que la culture de la transparence n'est pas encore encrée dans les esprits des dirigeants d'entreprises de la sous-région.

En effet, la transmission souvent partielle des informations exigées par le Conseil Régional et la diffusion des informations conformément aux dispositions de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, ne se font qu'après plusieurs relances.

#### 2.5.3.2. Le respect des délais de transmission réglementaires

Sur les 45 sociétés dont les titres sont cotés sur les deux compartiments actions et obligations, 43 ont transmis tous les documents exigés par les textes réglementaires du Conseil Régional au 31 décembre 2002.

Cependant, la majorité de ces sociétés transmet souvent les documents exigés en plusieurs lots entraînant des retards allant d'une semaine à un mois et plus.

Aussi, des campagnes de sensibilisation et d'information au profit des sociétés cotées au sujet des obligations d'information qui leur incombent s'avèrent nécessaires.

#### 2.5.3.3. Les publications périodiques

L'instruction n° 29/2001 précise le contenu des informations périodiques dont la diffusion incombe aux sociétés ayant fait appel public à l'épargne ainsi que les modalités de leur publication.

Au cours de l'année 2002, peu de publications d'informations annuelles et semestrielles ont été faites au Bulletin Officiel de la Cote (BOC).

Les informations publiées n'ont pas fait l'objet d'un dépôt préalable au niveau du Conseil Régional, comme l'exigent les dispositions réglementaires en vigueur.

Il reste à mettre en place des outils plus rigoureux de suivi des publications ainsi que des mesures réglementaires sanctionnant le non-respect des obligations y relatives.

#### 2.5.3.4. L'information importante

Les sociétés dont les titres sont cotés à la BRVM sont tenues de publier au BOC et dans un journal d'annonces légales, sous forme de communiqués de presse, toute information susceptible d'influencer le cours de leurs titres.

Peu de communiqués de presse paraissent au BOC, d'où la nécessité de sensibiliser les sociétés cotées sur l'importance des communiqués de presse.

#### 2.5.3.5. Les franchissements de seuil

Au cours de l'année 2002 le Conseil Régional a enregistré une déclaration de franchissement de seuil. En effet, un actionnaire de la société SICOR a franchi à la hausse le seuil réglementaire de 50 % assujéti à une déclaration obligatoire au Conseil Régional, ceci après une opération d'achat de titres qui lui a permis de détenir 64,67 % du capital social de cette société.

### 2.5.4. L'analyse de l'activité et de la situation financière

#### 2.5.4.2. Les sociétés inscrites au compartiment des actions

D'une manière générale, on observe au cours de l'exercice 2002 une baisse de l'activité des sociétés cotées avec un chiffre d'affaires de 1 216 252 millions de FCFA contre 1 455 039 millions de FCFA l'exercice précédent, soit une régression de 16,4 %.

Toutefois, cette tendance globale à la baisse cache des évolutions très contrastées selon les secteurs d'activités représentés à la cote.

#### 2.5.4.3. Les sociétés inscrites au compartiment des obligations

Une nouvelle société, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS), a été admise sur ce compartiment au cours de l'exercice 2002, portant à onze (11) le nombre de sociétés ayant émis des emprunts obligataires par appel public à l'épargne. L'analyse de leur situation financière a permis de noter qu'elles affichent globalement une bonne capacité de remboursement de leurs emprunts.

Au 31 décembre 2002, le niveau d'endettement global des sociétés inscrites sur le compartiment obligataire reste acceptable avec un ratio d'endettement de la quasi-totalité

d'elles (hors banques) inférieur à 1. Seule la SOBOA présente un taux d'endettement anormal de 115 %.

## 2.6. LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

L'objectif du Conseil Régional en matière de surveillance du marché est de pouvoir suivre, analyser et détecter tous les comportements non conformes à la réglementation des valeurs mobilières sur le Marché Financier Régional. Ceci exige le contrôle des opérations à la fois du marché primaire et du marché secondaire.

La première phase de ce processus est la mise en place d'un système de surveillance du marché boursier.

Dans ce cadre, la démarche adoptée par le Conseil Régional comporte trois étapes :

1. la prise de connaissance des pratiques d'autres régulateurs,
2. la définition des besoins du Conseil Régional en matière de surveillance du marché,
3. la recherche d'un prestataire spécialisé pour la mise en œuvre du système de surveillance, conforme aux besoins du Conseil Régional.

Au 31 décembre 2002, les premiers échanges avaient été effectués avec la Commission des Opérations de Bourse (COB) de la France ainsi que le Conseil des Marchés Financiers (CMF) de la Tunisie. Cette démarche sera poursuivie en 2003 avec la prise de connaissance d'autres systèmes suivie des deux autres étapes.

## 2.7. LE TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES ENQUETES

### 2.4.1 Les plaintes

Le Conseil Régional a enregistré en 2002 deux plaintes. La première a été déposée à l'encontre de la société Shell Côte d'Ivoire par l'Association des Actionnaires des Sociétés Cotées. La seconde a été déposée contre la SGI Sogebourse par un de ses clients.

Parallèlement à ces deux plaintes, le traitement d'une plainte déposée en 2001 par la société Groupama -vie s'est poursuivi.

Toutes ces plaintes étaient en cours d'instruction au 31 décembre 2002.

### 2.4.2 Les enquêtes

Le Conseil régional n'a réalisé aucune enquête au cours de l'exercice 2002. Cette activité se développera avec la mise en place d'une surveillance efficace du marché.

Au cours de l'exercice 2002, le Marché Financier Régional a évolué dans un contexte socio-politique et économique particulièrement difficile dont l'impact négatif s'est plus fait sentir sur le marché boursier.

### 3.1. LE MARCHE PRIMAIRE

Au cours de l'année 2002, le Conseil Régional a autorisé quinze (15) opérations sur le marché primaire pour un montant total de FCFA 98,4 milliards contre FCFA 77,6 milliards l'exercice précédent. Les sommes mobilisées sont estimées à FCFA 117,9 milliards.

#### 3.1.1. Les émissions obligataires

Le Conseil Régional a autorisé, en 2002, dix (10) émissions obligataires pour un montant de FCFA 92,9 milliards. Les fonds mobilisés sont estimés à FCFA 112,4 milliards contre FCFA 57,4 milliards en 2001.

• Tableau 9 : Emissions obligataires réalisées en 2002

Date autorisation	Emetteurs	Pays	Nature de l'opération	Montant autorisé	Montant mobilisé en FCFA
30/04/2002	TRESOR PUBLIC CI 7% 2002-2005	Côte d'Ivoire	APE	30 000 000 000	63 973 330 000
16/07/2002	EDM 7 % 2002-2009	Mali	APE	10 000 000 000	0
22/10/2002	BHM 7,5 % 2002-2007	Mali	APE	9 400 000 000	9 397 000 000
22/10/2002	SHELTER Afrique 6,25 % 2002-2009	Afrique	APE	3 500 000 000	3 500 000 000
27/03/2002	TOGO CELLULAIRE 7,25 % 2002-2006	Togo	Placement privé	2 500 000 000	2 500 000 000
27/03/2002	LOTENY TELECOM 8,5 % 2002-2007	Côte d'Ivoire	Placement privé	10 000 000 000	10 000 000 000
27/03/2002	SIR 7,75 %	Côte d'Ivoire	Placement privé	15 000 000 000	11 000 000 000
16/07/2002	TOGO TELECOM 7 % 2002-2007	Togo	Placement privé	5 000 000 000	5 000 000 000
22/10/2002	PETRO IVOIRE 7,75 % 2002-2007	Côte d'Ivoire	Placement privé	500 000 000	0
22/10/2002	BACI-COBACI 7,45 % 2002 2007	Côte d'Ivoire	Placement privé	7 000 000 000	7 000 000 000
<b>TOTAL</b>				<b>92 900 000 000</b>	<b>112 370 330 000</b>

#### 3.1.2. Les opérations sur titres de capital

Le marché primaire a enregistré en 2002, cinq (5) opérations sur titres de capital contre deux (2) en 2001.

##### 3.1.2.1. Les offres publiques d'actions

Deux offres publiques de vente d'actions ont été réalisées en 2002 sur le Marché Financier Régional. Il s'agit de l'offre publique de vente des actions de Bank Of Africa Bénin, et de celles de la Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) émises dans

le cadre de l'augmentation de capital réservée à la Compagnie Financière Michelin et à la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) de Côte d'Ivoire.

### 3.1.2.2. Les autres opérations sur titres de capital

Au terme de l'article 176 du Règlement Général, toute sollicitation du public de l'UMOA par une entité non résidente, ou pour le compte de celle-ci, en vue de proposer l'acquisition de produits de placement est soumise à l'autorisation préalable du Conseil Régional sous réserve de l'avis conforme de l'autorité en charge du contrôle des changes de chacun des pays concernés.

En application de cette disposition du Règlement Général, le Conseil Régional a autorisé les opérations suivantes :

- la participation des salariés des filiales du Groupe TOTAL FINA ELF établies en zone UMOA à l'augmentation de capital de leur maison mère ;
- le placement des actions de la BNP Paribas émises dans le cadre de l'augmentation de capital lancée en 2002 auprès des salariés de ses filiales, BICIA-Burkina Faso, BICI-Côte d'Ivoire, BICI-Sénégal et BICI-Mali ;
- Le placement des options de souscription d'actions de Air Liquide auprès des salariés de ses filiales établies dans la zone UEMOA a été, en outre, autorisé par le Conseil Régional. Cette opération a permis de mobiliser FCFA 535 680 724.

• Tableau 10 : Opérations sur titres de capital réalisées sur le marché financier en 2002

<i>Date d'autorisation</i>	<i>Pays</i>	<i>Emetteurs</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Montant mobilisé en FCFA</i>
16/07/2002	Bénin	BOA Bénin	Offre Publique de Vente	1 944 000 000
29/11/2002	Côte d'Ivoire	SAPH	Offre Publique de Vente	2 695 451 180
27/03/2002	France	TOTAL FINA ELF	Placement étranger	101 006 892
16/07/2002	France	BNP PARIBAS	Placement étranger	240 523 556
29/11/2002	France	AIR LIQUIDE	Placement étranger	535 680 724
TOTAL				5 516 662 352

## 3.2. LE MARCHE SECONDAIRE

### 3.2.1. Les introductions en bourse

Au cours de l'année 2002, la physionomie du compartiment actions de la cote de la BRVM n'a pas changé. Le nombre de sociétés inscrites à la cote est en effet resté à 38.



Le compartiment obligataire a enregistré l'admission de quatre nouvelles lignes portant ainsi leur nombre total à 19. Il s'agit des emprunts obligataires suivants :

BOA BENIN	6,60 %	2001-2008
INDUSTRIES CHIMIQUES DU SENEGAL	7 %	2002-2005
SAGA-CI	7,50 %	2002-2007
TRESOR PUBLIC - COTE D'IVOIRE	7 %	2002-2005

Au 31 décembre 2002, le marché boursier comptait 38 sociétés cotées et 19 lignes obligataires.

### 3.2.2. Les indicateurs du marché boursier

#### 3.2.2.1. La capitalisation boursière

La capitalisation boursière globale du marché s'affichait au 31 décembre 2002 à FCFA 990,5 milliards contre FCFA 976,157 milliards en 2001. Le marché des actions enregistrait FCFA 833,40 milliards alors que le marché obligataire s'affichait à FCFA 158,12 milliards.

#### 3.2.2.2. Les indices du marché

L'indice BRVM 10 en amélioration, a clôturé l'année à 82,36 points contre 84,11 au 31 décembre 2001 tandis que l'indice BRVM Composite s'affichait à 74,34 points contre 77,46 à la fin de l'année 2001.

• Tableau 11 : Evolution des indices du marché boursier

<i>Indices</i>	<i>2001</i>			<i>2002</i>		
	<i>Début d'exercice</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Variation</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Variation</i>
BRVM 10	77,51	84,11	8,52 %	84,11	82,36	-2,08 %
BRVM Composite	74,88	77,46	3,45 %	77,39	74,34	-3,94 %

#### 3.2.2.3. Les volumes et valeurs échangés

Les volumes échangés s'affichaient au 31 décembre 2002 à 1 051 152 contre 961 648 pour l'exercice précédent, pour un montant global de FCFA 12,34 milliards contre FCFA 12,66 milliards en 2001.

Sur le marché des actions, le volume global des titres échangés s'élève à 936 374 correspondant à une valeur de FCFA 11,01 milliards.

Le marché obligataire, pour sa part, a permis d'échanger 114 778 obligations pour FCFA 1,33 milliard.

#### 4.1 LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA

Le Conseil Régional a signé le 27 juin 2002, une Convention de coopération avec la Commission Bancaire de l'UMOA. Cette Convention a pour objet d'organiser et de mettre en œuvre, sous diverses formes, les échanges d'informations, de documentation et d'expériences, ainsi que les concertations sur tous les sujets d'intérêt commun relatifs à la surveillance bancaire et des marchés financiers entre les deux autorités.

#### 4.2 L' ORGANISATION INTERNATIONALE DES COMMISSIONS DE VALEURS

Le Conseil Régional est membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1998. A ce titre, le Président du Conseil Régional et le Secrétaire Général ont pris part à la 27<sup>ème</sup> Conférence Annuelle de cette organisation qui s'est tenue à Istanbul en Turquie, du 18 au 24 mai 2002.

#### 4.3 L' INSTITUT FRANCOPHONE DE LA REGULATION FINANCIERE (IFREFI)

Le Conseil Régional a participé à la rencontre des membres de l'IFREFI qui s'est tenue à Rabat au Maroc, du 24 au 27 juin 2002. Le Président du Conseil a participé à la rencontre des Présidents tenue le 24 juin 2002 et qui a permis l'adoption et la signature de la Charte de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI).

Le séminaire de formation relatif à l'information financière organisé à la suite de la rencontre des Présidents, a enregistré la participation du Secrétaire Général et de deux cadres du Conseil Régional.

#### 4.4 LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER DE LA TUNISIE

Dans le cadre du programme de coopération entre le Conseil Régional et le Conseil du Marché Financier de la Tunisie (CMF), deux cadres du Conseil Régional ont effectué, du 10 au 27 décembre 2002, un stage de trois semaines auprès de ce régulateur.

Le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers a élaboré ses états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 suivant les règles de tenue de la comptabilité arrêtées par le Règlement Financier du CREPMF et par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les présents états financiers ont fait l'objet d'un contrôle et d'une certification par la Cour des Comptes de l'UEMOA. Ils ont ensuite été examinés et adoptés par les membres du Conseil Régional réunis en session le 20 mai 2000. Ils ont été approuvés, en dernier ressort, par le Conseil des Ministres de l'UMOA du 26 juin 2003.

## 5.1 SITUATION DES COMPTES ANNUELS

### 5.1.1 Les comptes de bilan du Conseil Régional au 31 décembre 2002

L'évolution des comptes de bilan se présente comme suit, en milliers de FCFA :

• Tableau 12 : Bilan résumé du Conseil Régional au 31 décembre 2002

<i>Intitulé</i>	<i>Exercice 2002</i>	<i>Exercice 2001</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>ACTIF</b>				
Actif Immobilisé	488 409	554 498	-66 089	-11,92
Actif Circulant	118 045	214 979	-96 934	-45,09
Trésorerie - Actif	428 640	67 976	360 664	530,58
Ecart de conversion	0	753	-753	-100,00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 035 094</b>	<b>838 206</b>	<b>196 888</b>	<b>23,49</b>
<b>PASSIF</b>				
Ressources Stables	692 735	680 548	12 187	1,79
Passif Circulant	342 359	157 658	184 701	117,15
Trésorerie - Passif	0	0	0	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 035 094</b>	<b>838 206</b>	<b>196 888</b>	<b>23,49</b>

#### 5.1.1.1 L'actif immobilisé

L'actif immobilisé net est constitué pour plus de 58 % par les bâtiments du siège. La baisse de l'exercice 2002 pour un montant de 66 millions de FCFA s'explique d'une part, par des acquisitions d'immobilisations (en matériel, mobilier et en aménagements) qui

s'élèvent à 20 millions de FCFA et d'autre part, par une dotation aux amortissements d'un montant de 86 millions de FCFA.

#### 5.1.1.2 L'actif circulant

La baisse de plus de 45 % s'analyse principalement par :

- la diminution globale des créances clients qui passent de 95 millions de FCFA à 47 millions de FCFA,
- l'encaissement intégral des subventions à recevoir au 31 décembre 2002, contrairement à l'exercice précédent où un montant de 55 millions de FCFA restait à recouvrer au 31 décembre 2001.

#### 5.1.1.3 La trésorerie – Actif

L'accroissement des disponibilités du CREPMF au 31 décembre 2002, par rapport au 31 décembre 2001, est consécutif à deux faits majeurs :

- l'utilisation très partielle de la subvention de 200 millions de FCFA reçue de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI),
- le dégagement d'un excédent de gestion budgétaire.

Les soldes des comptes de trésorerie se présentent comme suit :

- Trésorerie liée à la subvention ACDI pour un montant de 193,2 millions de FCFA,
- Trésorerie hors subvention ACDI pour un montant de 235,4 millions de FCFA.

#### 5.1.1.4 Les ressources stables

Elles sont constituées du résultat de l'exercice augmenté du cumul des résultats antérieurs reportés à nouveau pour un montant global de 255,3 millions de FCFA ainsi que de la quote-part des subventions d'investissement non encore rapportées au résultat et qui s'élèvent à 437,4 millions de FCFA, soit des ressources stables d'un montant de 693 millions de FCFA.

#### 5.1.1.5 Le passif circulant

Il est constitué principalement :

- des dettes fournisseurs pour 39 millions de FCFA,
- des dettes sociales pour 56 millions de FCFA,
- des autres dettes pour 247 millions de FCFA.

L'augmentation de près de 185 millions de FCFA d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par l'existence, au 31 décembre 2002, de la subvention ACDI à affecter pour un montant de 193 millions de FCFA.

#### 5.1.2 Les comptes de résultat

L'évolution des comptes de résultat se résume dans le tableau ci-après, en milliers de FCFA :

• Tableau 13 : Comptes de résultat au 31 décembre 2002

<i>Intitulé</i>	<i>Exercice 2002</i>	<i>Exercice 2001</i>	<i>Variation</i>	
			<i>Montant</i>	<i>%</i>
<b>Activité d'exploitation</b>				
Charges d'exploitation	809 587	804 497	5 090	0,63
Produits d'exploitation	822 422	887 935	-65 513	-7,38
Ressources Propres	227 693	218 973	8 720	3,98
Subvention d'exploitation	540 179	666 723	-126 544	-18,98
Autres produits d'exploitation	54 550	2 239	52 311	2336,36
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12 835</b>	<b>83 438</b>	<b>-70 603</b>	<b>-84,62</b>
<b>Activités Financières</b>				
Charges Financières	831	0	831	
Produits Financiers	0	0	0	
<b>Résultats Financiers</b>	<b>-831</b>	<b>0</b>	<b>-831</b>	
<b>Hors Activités Ordinaires (HAO)</b>				
Charges HAO	0	0	0	
Produit HAO	75 000	84 848	-9 848	-11,61
<b>Résultats HAO</b>	<b>75 000</b>	<b>84 848</b>	<b>-9 848</b>	<b>-11,61</b>
Total des charges	810 419	804 497	5 922	0,74
Total des produits	897 422	972 783	-75 361	-7,75
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>87 003</b>	<b>168 286</b>	<b>-81 283</b>	<b>-48,30</b>

Le résultat net de l'exercice baisse de 81 millions de FCFA et s'analyse principalement comme ci-après :

#### 5.1.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation baisse de plus de 70 millions. Cette baisse est due à la hausse des charges d'exploitation de 5 millions de FCFA accompagnée d'une baisse des produits d'exploitation pour plus de 65 millions de FCFA.

Notons que les charges d'exploitation sont globalement maîtrisées. La hausse de 5 millions représente une variation de 0,63 % d'un exercice à l'autre.

La diminution des produits d'exploitation, malgré une légère hausse des ressources propres du CREPMF (+ 9 millions de FCFA), s'explique essentiellement par la baisse des subventions reçues des Etats membres de l'UEMOA entre les deux exercices, 533 millions de FCFA en 2002 contre 637 millions de FCFA en 2001, soit une baisse de 104 millions de FCFA, et également par la baisse de 23 millions de FCFA pour les autres subventions reçues.

#### 5.1.2.2 Le résultat Hors Activités Ordinaires (HAO)

Le Résultat Hors Activités Ordinaires (HAO) est essentiellement constitué de la quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat. Il est en baisse de près de 10 millions de FCFA. Il représente le montant de la dotation aux amortissements de l'exercice de l'ensemble des immobilisations acquises grâce aux subventions d'investissement.

### 5.2 LE CONTRÔLE DE LA COUR DES COMPTES DE L'UEMOA

En application des dispositions de l'article 17 de l'Annexe portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, la Cour des Comptes de l'UEMOA a procédé au contrôle des comptes du CREPMF pour l'exercice 2002.

A l'issue de ses vérifications et après avoir formulé certaines recommandations, la Cour des Comptes a certifié, sans réserve, la fiabilité, la régularité, la sincérité des états financiers du CREPMF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002 qui reflètent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Organe.

## **TABLE DES INDEXES**

• ANNEXE 1 : EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES STRUCTURES CENTRALES DU MARCHE DE 2001 A 2002.....	33
• ANNEXE 2 : SITUATION FINANCIERE DES SGI AU 31-12-2002 .....	34
• ANNEXE 3 : MISSIONS D'INSPECTION REALISEES EN 2002.....	35
• ANNEXE 4 : SITUATION FINANCIERE DES BANQUES TENEURS DE COMPTES AU 31-12-2002.....	36
• ANNEXE 5 : SOCIETES COTEES : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE .....	37
• ANNEXE 6 : AUTRES INFORMATIONS SUR LES SOCIETES COTEES.....	41
• ANNEXE 7 : SOCIETES AYANT DES EMPRUNTS INSCRITS AU COMPARTIMENT OBLIGATAIRE DE LA BRVM.....	42
• ANNEXE 8 : EVOLUTION DES INDICES .....	43
• ANNEXE 9 : LETTRE DE CERTIFICATION DES COMPTES DU CONSEIL REGIONAL DELIVREE PAR LA COUR DES COMPTES .....	44



*(en millions de FCFA)*

N°	Nom de la structure	Total des produits d'exploitation			Résultat d'Exploitation			Résultat Net		
		2002	2001	Var %	2002	2001	Var %	2002	2001	Var %
1	BRVM	1 131	1 043	8	-240	-565	58	-48	-543	91
2	DC/BR	347	275	26	-75	-151	50	-18	- 57	68
	<i>Total</i>	1 478	1 318	12	-315	-716	56	- 66	-600	89

- ANNEXE 1 : Evolution de l'activité des structures centrales du marché de 2001 à 2002

Nom de la SGI	Total Bilan		Capital		Fonds Propres		Total des produits d'expl.		Total des charges d'expl.		Résultat d'Expl.		Résultat Net	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
SOGEBOURSE	3 220	3338	150	150	799	351	448	72	1 303	696	624	125	448	72
HUDSON & Cie	609	510	290	290	327	318	8	-231	207	57	2	-305	8	-231
BICIBOURSE	2 990	3145	700	700	737	944	-21	206	553	768	0,5	296	-21	206
S.B.I.F.	1 874	963	225	210	385	384	67	145	268	302	76	169	67	145
ACTIBOURSE	991	3788	300	300	430	391	97	66	367	260	155	96	97	66
E.I.C. BOURSE	1 486	462	300	300	274	264	-9	-69	225	46	12	-68	-9	-69
AFRICAIN DE BOURSE	599	380	300	300	344	338	139	6	351	144	214	9	139	6
CGFBOURSE	475	314	150	150	266	221	44	26	672	361	107	36	44	26
BIAO FINANCES & ASSOCIES	1 048	877	200	200	255	225	0,6	30	146	169	-1	7	0,6	30
SGI MALI	472	294	250	250	244	126	118	-24	264	92	120	-44	118	-24
SGI TOGO	2 680	908	420	420	299	271	27	10	270	240	10	-2	27	10
B.F.S.	2 174	250	350	350	218	162	56	-48	116	48	43	-72	56	-48
SGI BENIN	581	426	500	500	329	286	43	-32	194	81	41	-39	43	-32
CITICORP	607	118	200	200	446	109	336	-58	668	50	487	-56	336	-58
SGI NIGER		257	267	267		241		-9		39		-5		-9
ATLANTIQUE FINANCE	381		150		152		2		128		7		2	
<b>Total</b>	<b>20187</b>	<b>16030</b>	<b>4752</b>	<b>4587</b>	<b>5505</b>	<b>4631</b>	<b>1356</b>	<b>90</b>	<b>5732</b>	<b>3353</b>	<b>1898</b>	<b>147</b>	<b>1356</b>	<b>90</b>

• ANNEXE 2 : Situation financière des SGI au 31-12-2002

Société	Pays	Date début	Date fin
SGI CGF Bourse	Sénégal	22-avr-02	30-avr-02
SGI Actibourse	Bénin	21-mai-02	31-mai-02
SGI Togo SA	Togo	17-juin-02	28-juin-02
SGI Sogebourse	Côte d'Ivoire	09-sept-02 et 3-oct-02	18-sept-02 et 4-oct-02
SGI Africaine de Bourse	Côte d'Ivoire	14-oct-02	25-oct-02
SGI Niger	Niger	21-oct-02	25-oct-02
SGI Mali	Mali	11-nov-02	20-nov-02
	Burkina Faso	09-déc-02	18-déc-02

- ANNEXE 3 : Missions d'inspection réalisées en 2002

Nom BTC	Total Bilan		Capital		Fonds Propres		Total des produits d'exploitation		Total des charges d'exploitation		Résultat d'Expl		Résultat Net	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
SGBCI	476 739	505 783	15 333	15 333	54 003	52 320	54 197	52 579	34 166	34 086	20 031	18 493	911	5 871
CITIBANK	155	181	6 565	6 565	11 843	10 670	15 467	16 990	12 691	13 170	2 776	3 820	726	546
BANK OF AFRICA CI	7 348	56 393	2 000	1 100	2 880	4 384	1 708	5 563	3 378	2 121	2 432	1 708	23	219
BANQUE SENEGALO TUNISIENNE	71 836	49 212	4 200	2 100	6 717	4 099	1 617	4 942	4 014	3 325	1 323	2 602	1 323	913
<b>Total</b>	<b>556 078</b>	<b>611 569</b>	<b>28 098</b>	<b>25 098</b>	<b>75 443</b>	<b>71 473</b>	<b>25 638</b>	<b>80 074</b>	<b>54 249</b>	<b>52 702</b>	<b>2 983</b>	<b>27 841</b>	<b>2 983</b>	<b>7549</b>

• ANNEXE 4 : Situation financière des Banques Teneurs de Comptes au 31-12-2002

	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation			Résultat net		
	1999	2000	var %	1999	2000	var %	1999	2000	var %
<i>Secteur Industrie</i>	513 125	526 749	2,66	60 561	52 506	-13,30	39 923	37114	-7,04
<i>Secteur services publics</i>	319 270	342 368	7,23	52 701	56 959	8,08	43 840	42224	-3,69
<i>Secteur finances</i>	100 024	108 519	8,49	49 000	27 339	-44,21	9 385	14421	53,66
<i>Secteur transport</i>	100 307	99 708	-0,60	6 241	847	-86,43	2 959	-1411	-147,69
<i>Secteur agriculture</i>	95 676	92 638	-3,18	5 073	2 241	-55,82	-1 377	-5062	-267,61
<i>Secteur distribution</i>	221 952	269 335	21,35	25 724	9 175	-64,33	14 974	2234	-85,08
<i>Autres secteurs</i>	18 846	6 971	-63,01	1 137	-1 831	-261,04	810	-1 854	-328,89
<b>TOTAL</b>	<b>1 369 200</b>	<b>1 446 288</b>	<b>5,63</b>	<b>200 437</b>	<b>147 236</b>	<b>-26,54</b>	<b>110 514</b>	<b>87 666</b>	<b>-20,67</b>

- ANNEXE 5 : Sociétés cotées : évolution du chiffre d'affaires et des résultats par secteur d'activité

Nom société	Total Bilan	Capitaux Propres	Dettes MLT	DMLT/ Capitaux propre (%)	chiffre d'affaires	Résultat d'Exploit.	Résultat Net	Autofinan.	Investiss. TTC	Capital	Cours au 31/12/02	Dividende net par action	Bénéfice net par action	PER	Nb total d'actions	Résultat au franc près
<b>Secteur Industrie</b>																
UNILEVER CI	87 313	20 692	-	0,00%	121 467	11 649	1315			8053	40 000	6723	0		1 610 600	
SICABLE CI	5 104	3 568		0,00%	4 600	-138	-131			740	22 500		0		148 000	
CEDA CI	4 424	780	-	0,00%	4 605	79	-57			461	7 800		0		92 200	
FILTISAC CI	53 010	33 097		0,00%	33 170	6 586	5 653			6 611	23 970	1 071	3 207	7	<b>1 762 967</b>	5 653 122 956
NEI CI	5 689	500	-	0,00%	4 949	57	-112			134	6 295	225	-		268 000	
NESTLE CI	52 910	19 407	2 000	10,31%	84 262	7 272	7 513			5 517	73 500	5 850	-		1 103 520	
SAEC CI	857	-1728		0,00%	1 025	-971	-1142			1 005	7 985		-		201 103	
SIEM CI	18 261	8 513	-	0,00%	23 877	3 372	2 393			1 889	23 500	1 314	-		629 740	
SAGECO CI	686	35	176	502,86%	1 124	-199	<b>-232</b>	-174	7 393	552	5 900				110 440	
SIVOA CI	6 232	3 683	-	0,00%	5 379	1 004	544	402	166	873	3 490	450	-		873 400	
SOLIBRA CI	68 876	26 717	1 043	3,90%	81 544	11 007	6 473			4 110	87 500	10 800	-		411 008	
SMB CI	20 405	1 363	185	13,57%	27 418	-772	-1798			1 218	15 000	1 800	-		487 200	

SITAB CI	31 338	14 059	3 807	27,08%	67 314	10 148	7 121	2 070	301	4 488	48 000	6 929	-	897 750	
TRITURAF CI										2 600	6 300	900	-	1 040 000	
UNIWAX CI	14 660	4 096	-	0,00%	25 836	1 189	656			1 750	25 000		-	350 000	
<b>Totaux</b>	<b>369 765</b>	<b>134 782</b>	<b>7 211</b>		<b>486 570</b>	<b>50 283</b>	<b>28 196</b>	<b>2 298</b>	<b>7 860</b>	<b>40 001</b>				5 653 122 956	
<b><i>Secteur services publics</i></b>															
CIE CI	200 406	21 750	1 963	9,03%	212 585	4 630	4 425	6 370	10 954	14 000	14 540	1 584	0	2 800 000	
SODECI CI	58 700	11 256	3 619	32,15%	38 479	431	-746			4 500	9 290	1 237	0	900 000	
SONATEL SN	349 827	203 075	31 363	15,44%	146 769	51 685	38 119			50 000	20 000	2 610	0	10 000 000	
<b>Totaux</b>	<b>408 527</b>	<b>214 331</b>	<b>34 982</b>		<b>185 248</b>	<b>52 116</b>	<b>37373</b>	<b>6370</b>	<b>10954</b>	<b>68 500</b>				-	
<b><i>Secteur finances</i></b>															
BICI CI	284 115	40 083		0,00	30 652	2 586	574			16 667	34 000	1 800	0	<b>331 200</b>	
BANK OF AFRICA BN	234 343	22 541		0,00%	15 643	4 786	3227			6 000		2 700	0	!	<b>1 666 667</b>
SAFCA CI	26 261	8 120		0,00%	9 107	1 880	-1			1 299	36 000		0	100 000	
SGB CI	476 739	54 003		0,00%	54 197	20 031	911			15 333	15 940	1 364		3 066 667	
<b>Totaux</b>	<b>1 021 458</b>	<b>124 747</b>	<b>-</b>		<b>109 599</b>	<b>29 283</b>	<b>4711</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 299</b>				-	
<b><i>Secteur transport</i></b>															
SAGA CI	63 652	15 831		0,00%	21 004	2 715	625	1 624	7 457	5 997	12 900		0	599 742	
SDV CI	54 553	15 617	2 000	12,81%	45 845	3 148	1 230	5 013	4 134	4 889	9 700		0	611 205	

SIVOM CI	15 679	3 106	2 619	84,32%	16 000	719	63	949	905	2 000	7 000	0	400 000	
<b>Totaux</b>	<b>133 884</b>	<b>34 554</b>	<b>4 619</b>		<b>82 849</b>	<b>6 582</b>	<b>1 918</b>	<b>7 586</b>	<b>12 496</b>	<b>12 886</b>				-
<b><u>Secteur agriculture</u></b>														
PALMCI CI	93 393	865	32 707	3781,16%	47 704	-4380	-	8 872		20 000	3 000	N/A	4 000 000	- 8 872 094 707
PHCI CI	3 749	267	-	0,00%	4 697	31	-314			1 000	3 450	-	400 000	
SICOR CI	5 057	- 578	1 921	-332,35%	5 428	205	75			1 500	6 700		300 000	
SOGB CI	54 463	31 926	5 269	16,50%	20 223	3 978	1 354			21 601	8 400	720	2 160 184	
SAPH CI	34 978	16 161	7 772	48,09%	21 109	2 917	1 566			14 593	2 335	-	5 111 601	
<b>Totaux</b>	<b>191 640</b>	<b>48 641</b>	<b>47 669</b>		<b>99 161</b>	<b>2 751</b>	<b>-6 191</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58 694</b>				- 8 872 094 707
<b><u>Secteur distribution</u></b>														
ABIDJAN CATERING CI	2 784	1463		0,00%	4 414	85	81			1 728	2 130	-	345 600	
BERNABE CI	8 631	6 244	0	0,00%	9 219	251	204			1 656	16 950	1 935	600 000	
CFAO CI	17 547	7 415	371	5,00%	32 465	1 634	507			5 563	13 995	-	1 112 792	
PEYRISSAC CI	17 956	14 066	0	0,00%	23 614	1 106	241			1 280	44 000	4 050	160 000	241 827 657
SHELL CI	52 023	18 060	0	0,00%	84 320	1 599	15			3 150	11 150	495	1 260 000	
SARI CI	9 149	4 068	312	7,67%	18 550	1 282	554			1 355	62 000	9 917	131 600	
TOTAL FINA ELF CI	57 893	31 890	0	0,00%	125 234	6 343	3 472			3 148	35 000	1 800	629 616	



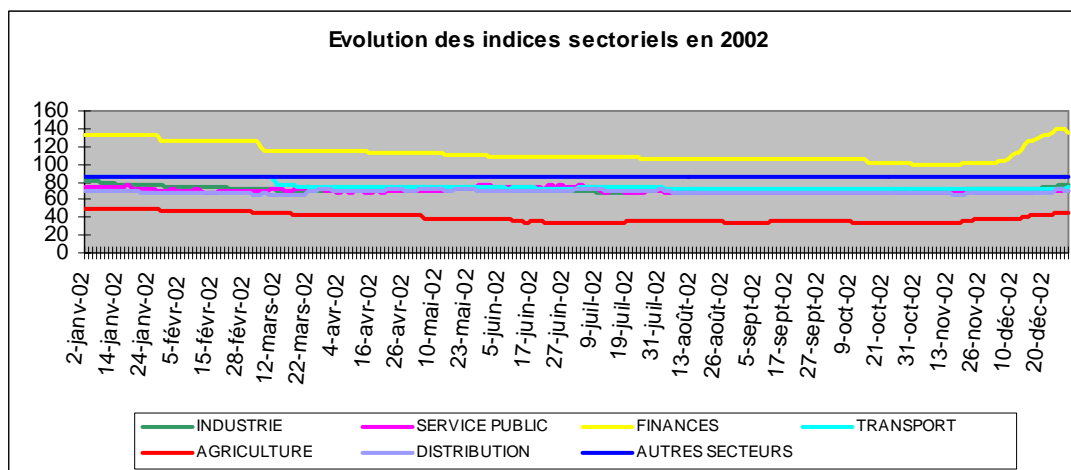
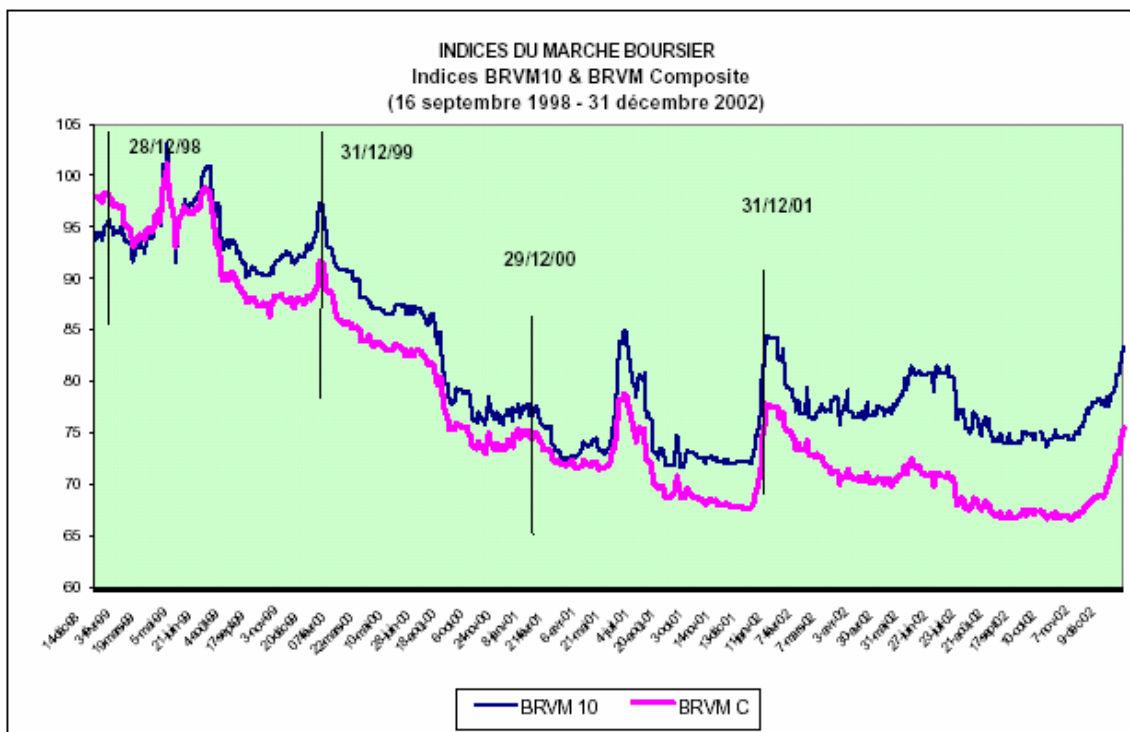
<b>Totaux</b>	<b>165 983</b>	<b>83 206</b>	<b>683</b>	<b>297 816</b>	<b>12 300</b>	<b>5074</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17880</b>	<b>241 827 657</b>		
<b><u>Autres secteurs</u></b>												
SETAO CI	3 322	-4088	0,00%	753	771	120			672	6 950	-	134 400
<b>Totaux</b>	<b>3 322</b>	<b>-4 088</b>	<b>0</b>	<b>753</b>	<b>771</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>672</b>			<b>-</b>

• ANNEXE 6 : Autres informations sur les sociétés cotées

## Sociétés ayant des emprunts inscrits au compartiment obligataire de la BRVM

Nom société	Total Bilan	Capitaux Propres	Dettes MLT	DMLT/ Capitaux propre	Chiffre d'Affaires	Résultat d'Exploitation	Résultat Net	Autofinance.	Investisse.
BICI CI	284 115	40 083		-	30 652	2 586	574		
BOAD	627 721	451 697	168 960	37%			2 923		
BRAKINA	19 431	5 971	2 533	42%	25 790	3 133	2 915	3 119	1 609
BRAMALI	9 723	5 601	626	11%	10 065	146	229	1 045	612
CIMTOGO				-					
SGB CI	476 739	54 003		-	54 197	20 031	911		
SOLIBRA	68 876	26 717	1 043	4%	81 544	11 007	6 473	6 267	1 305
SOBEBRA	17 814	5 295	2 334	44%	34 594	5 085			
SOBOA	16 015	5 437	502	9%	25 114	3 973	2 947	444	987
ICS	371 151	160 883	91 533	57%	168 366	13 843	6 047	26 546	36 306
SONATEL SN	349 827	203 075	31 363	15%	146 769	51 685	38 119	33 685	54 040
<b>TOTAUX</b>	<b>2 241 412</b>	<b>958 762</b>	<b>298 894</b>	<b>31%</b>	<b>577 091</b>	<b>111 489</b>	<b>61 138</b>	<b>71 106</b>	<b>94 859</b>

• ANNEXE 7 : Sociétés ayant des emprunts inscrits au compartiment obligataire de la BRVM



• ANNEXE 8 : Evolution des indices

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE  
OUEST AFRICAINE

COUR DES COMPTES

**CERTIFICATION  
DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2002  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE ET DES MARCHÉS FINANCIERS**

En application des dispositions de l'article 17 de l'annexe relative à la composition, à l'organisation, aux attributions et au fonctionnement du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, la Cour des Comptes de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a procédé au contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 du Conseil Régional.

La Cour a effectué sa mission selon les usages et normes de contrôle généralement observés. Elle a évalué le contrôle interne, en particulier les règles et les méthodes comptables appliquées par le Conseil Régional. Elle a mis en œuvre les diligences qu'elle a jugées nécessaires.

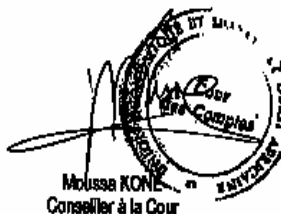
La Cour a constaté que toutes les recettes ont été comptabilisées. Les dépenses sont appuyées de pièces justificatives. Les régularisations jugées nécessaires ont été effectuées à la suite des observations des contrôles de la Cour.

Les contrôles ont permis à la Cour d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2002 sont fiables, que les opérations sous-jacentes sont régulières, que les états financiers sont sincères et qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Conseil Régional au 31 décembre 2002.

Fait à Ouagadougou, le 29 avril 2003

Pour la Cour

  
Jean ALOUOUNOU  
Conseiller à la Cour

  
Moussa KONE  
Conseiller à la Cour